

Accueil de Loisirs de l'Amicale Laïque de Saint-Brieuc

École du Grand Clos  
2023-2024



Dossier d'inscription

- Fiche Sanitaire de liaison
- Feuilles de vaccination et maladies du carnet de santé du mineur  
-OU-
- Certificat médical
- Fiche d'utilisation de l'image
- Signature du règlement intérieur
- Fiche(s) d'inscriptions périodiques

Adhésion  chèque

espèces

Dossier à remettre au secrétariat de l'association, 24 boulevard Charner ou par mail à [amicale.laique.alsh@gmail.com](mailto:amicale.laique.alsh@gmail.com)





Accueil de Loisirs de l'Amicale Laïque de Saint-Brieuc  
Complexe scolaire du Grand Clos  
2023-2024



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

**1 - LE MINEUR**

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ Garçon  Fille

Établissement scolaire:..... Classe suivie .....

**2 - PHOTOCOPIES FEUILLES DE VACCINATIONS ET MALADIES DU CARNET DE SANTÉ :**

(A FOURNIR. SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES, JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION)

**3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT :**

Poids :..... kg, Taille :..... cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Doit-il prendre des médicaments pendant la journée ? Oui  Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

**ALLERGIES : ASTHME** oui  non  **MÉDICAMENTEUSE** oui  non

**ALIMENTAIRE** oui  non  **AUTRES** .....

Si oui, joindre un certificat médical précisant la cause de l'allergie, les signes évocateur et la conduite à tenir.

**RÉGIMES ALIMENTAIRES** : oui  non  Si oui, préciser lequel : .....

Indiquer ci-après : les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre.

.....  
.....

**4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS**

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc (précisez).

.....  
.....

## 5 - RENSEIGNEMENTS D'IDENTITÉ DE LA FAMILLE

Responsables du mineur

Responsable n°1	Responsable n° 2
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Tél. domicile :	Tél. domicile :
Tél. travail :	Tél. travail :
Tél. portable :	Tél. portable :
Mail :	Mail :

Caisse de Sécurité Sociale : .....  
N° d'assuré

Caisse d'allocations familiales : .....  
N° d'allocataire

Nom et tél. du médecin traitant : .....

Autorisez-vous une autre personne à venir chercher votre enfant : oui  non

Nom, prénom, adresse et téléphone de cette personne : (Prévenir le centre en cas d'imprévu)

## 6 - DÉCLARATION DU RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT

(Cette déclaration devra obligatoirement être remplie et signée par le (s) responsable (s)).

Je soussigné(e), ..... responsable du mineur déclare :

- ✓ Exacts les renseignements portés sur cette fiche.
- ✓ Autoriser le responsable de l'accueil à prendre, le cas échéant, sur avis médical, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant (hospitalisation, intervention chirurgicale).
- ✓ M'engager à inscrire et régler ma participation financière mensuelle chaque mois.
- ✓ Autoriser le mineur:  
A participer à toutes les activités du centre de loisirs.  
A rentrer seul à la maison : le midi oui  non   
le soir oui  non

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**SIGNATURE**

Précéder de la mention « Lu et approuvé »



Accueil de Loisirs de l'Amicale Laïque de Saint-Brieuc  
École du Grand Clos  
2023-2024

Autorisation parentale d'utilisation  
de l'image d'un mineur

Je soussigné(e), .....

Déclare sur l'honneur être le responsable du mineur :

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Demeurant : .....

Autorise / N'autorise pas (Rayer la mention inutile) l'Amicale Laïque de Saint-Brieuc à utiliser les images réalisées par l'équipe pédagogique de l'accueil de loisirs.

La présente autorisation comprend la reproduction, la publication et la diffusion des images sous leur forme initiale ou après adaptation pour des raisons techniques, par tout procédé.

Sur les supports suivants :

- Outils de communication et de promotion des activités de l'association
- Réseaux sociaux de l'association
- Presse

La présente autorisation est consentie à titre gratuit, sur le territoire d'influence de l'association et vaut pour la durée de la saison 2023-2024 .

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**SIGNATURE**

Précéder de la mention « Lu et approuvé »





**Règlement intérieur**  
**Accueil Collectif de Mineurs de l'Amicale Laïque de**  
**Saint-Brieuc**  
**École du Grands Clos**

ASSOCIATION AMICALE LAÏQUE  
24, boulevard Charner 22000 SAINT-BRIEUC  
Tél : 02 96 94 31 81 -

Site ALSH : <https://www.amicale-laique-sb.fr/accueil-de-loisirs/>  
Mail : [amicale.laique.alsh@gmail.com](mailto:amicale.laique.alsh@gmail.com)

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR ALSH 2023-2024**

## **De quoi s'agit-il ?**

Le règlement intérieur définit les conditions d'inscription et modalités de fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement, sur les mercredis et les petites vacances scolaires.

Le centre accueille des enfants âgés entre 3 et 12 ans tous les mercredis de 7h30 à 18h45, ainsi que pendant les vacances scolaires.

Il organise diverses activités aussi bien sportives que culturelles, des sorties nature, spectacle, cinéma, loisirs de plein air ou d'intérieur.

Une équipe d'animateurs formés accueille les enfants par petits groupes en fonction de l'âge, dans des locaux agréables et adaptés.

Le projet pédagogique de la structure est disponible sur le site Internet de l'association dans la rubrique Enfance/jeunesse dans l'onglet Accueil de loisirs. Il est également possible de l'obtenir auprès du secrétariat de l'association ou de la direction de la structure.

## **Où ?**

Le centre de loisirs se situe dans les locaux de l'école du Grand Clos, au 36 rue de

Cornouaille à Saint-Brieuc  
(rue qui mène vers le centre commercial Géant/Crédit agricole des villages/La fournée des villages).

## Comment s'inscrire ?

L'accueil de loisirs s'adresse aux familles adhérentes à l'association.  
Pour se faire, une cotisation de 10 euros vous sera réclamée à l'inscription, pour chaque enfant. Si l'enfant est déjà adhérent à l'association via une autre section, vous êtes exempté de cette cotisation.

Ensuite, vous devrez remplir un dossier composé impérativement de:

- **la fiche sanitaire** avec les renseignements sur le mineur et ses responsables légaux.
- **la fiche ou les fiches d'inscription périodique** qui renseignera sur les jours et les conditions d'accueil du mineur
- **une photocopie** des pages vaccinations et maladies du carnet de santé du mineur
- **la fiche d'autorisation d'utilisation de l'image** du mineur

Ce dossier est à remplir pour chaque mineur, il est disponible au siège de l'amicale laïque, 24 boulevard Charner à St Briec, ou bien sur notre site internet :  
<https://www.amicale-laique-sb.fr/accueil-de-loisirs/>

Les informations qui sont demandées sur les fiches sanitaires sont très importantes, **tous les changements ou modifications** (situation familiale, coordonnées téléphoniques et postales, etc) **doivent impérativement être signalés** au secrétariat de l'association.

L'association se réserve de ne pas accepter le mineur en cas de dossier incomplet.

Le nombre de places est limité et l'inscription ne sera validée qu'après paiement en avance des présences. Une absence pourra donner droit à un remboursement sur présentation d'un justificatif aux motifs valables (décrits ci-dessous).

## Quels horaires ?

Les horaires ont été fixés afin que l'amplitude horaire corresponde à un maximum de personnes

- **7h30-9h00** : Accueil des enfants
- **9h00-12h00** : Activités
- **12h00-13h00** : Repas
- **13h00-14h30** : Temps autonome
- **14h30-16h30** : Activités
- **16h30-17h00** : Goûter
- **17h30-18h45** : Accueil du soir

## Quels tarifs

Les tarifs sont fixés par la collectivité de Saint-Brieuc.

Cotisation annuelle à L'amicale Laïque (obligatoire à l'inscription): 10 Euros. Cette cotisation donne droit d'accès au mineur aux activités et prestations de l'association dans leurs modalités respectives. Elle donne également droit aux représentants légaux du mineur à participer aux assemblées de l'association.

Les tarifs dépendent de votre quotient familial calculé par votre caisse d'allocations familiales. Sans présentation d'un numéro d'allocataire de la C.A.F vous serez facturé à la tranche 10.

### Tarifs famille selon dégrèvement

QUOTIENT FAMILIAUX	Tranche 1 : 0 à 307	Tranche 2 : 308 à 471	Tranche 3 : 472 à 638	Tranche 4 : 639 à 804
journée	3,79 €	5,69 €	7,59 €	9,48 €
Demi-journée	1,31 €	2,18 €	3,45 €	4,53 €
Repas	1,06 €	1,51 €	1,79 €	2,01 €
QUOTIENT FAMILIAUX	Tranche 5 : 805 à 933	Tranche 6 : 934 à 1062	Tranche 7 : 1063 à 1331	Tranche 8 : 1332 à 1599
journée	11,38 €	13,28 €	17,07 €	18,97 €
Demi-journée	5,50 €	6,49 €	8,31 €	9,23 €
Repas	1,77 €	2,12 €	2,75 €	3,06 €
QUOTIENT FAMILIAUX	Tranche 9 : 1600 à 2080	Tranche 10 : 2080 et plus	Tranche 11 : Non-briochins	
journée	22,76 €	24,65 €	32,24 €	
Demi-journée	11,08 €	12,00 €	15,85 €	
Repas	3,67 €	3,97 €	5,22 €	

Les feuilles d'inscription périodique doivent être remplies, signées, sans quoi votre enfant ne sera pas accepté à l'accueil de loisirs.

Toute absence devra être justifiée pour pouvoir être remboursée

## Comment régler ?

- Par chèque bancaire établi à l'ordre de l'Amicale Laïque de St Brieuc (ALSB)
- En espèces, un reçu vous sera établi
- Par virement

IBAN : FR76 1558 9228 7600 9668 7794 070 / BIB : CMBRFR2BARK

Vous avez possibilité de régler soit au secrétariat de l'Amicale Laïque ou directement auprès de l'équipe de l'accueil de loisirs les jour d'ouverture (Mercredis et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires).

Afin de permettre une prise en compte rapide de votre virement, merci d'envoyer une preuve de paiement à [amicale.laique.alsh@gmail.com](mailto:amicale.laique.alsh@gmail.com)

## **En cas d'absence ou d'annulation ?**

Pour tout changement ou annulation, vous pouvez nous prévenir :

- Par téléphone à l'Amicale Laïque au 02 96 94 31 81
- Par courrier électronique à [amicale.laique.alsh@gmail.com](mailto:amicale.laique.alsh@gmail.com)

**Toute absence non justifiée ne sera pas remboursée.**

Une absence donne droit à un remboursement de la présence sur présentation d'un justificatif. Sont pris en compte les motifs suivants :

- Certificat médical
- Test positif au Covid19
- Arrêt maladie d'un responsable
- Arrêt de travail d'un responsable
- Changement de situation professionnel
- Changement de lieu de résidence

## **Responsabilités et Assurances ?**

L'association Amicale Laïque de Saint-Brieuc a contracté une assurance la couvrant contre les risques engageant sa propre responsabilité.

Les familles devront s'assurer contre les risques dont peuvent être victimes leurs enfants, de leur propre fait ou celui d'autrui. Elle devront couvrir leurs responsabilités contre les dommages que leurs enfants pourraient causer à un tiers, ainsi qu'au matériel mis à leur disposition.

Fait à Saint-Brieuc, le 5 juin 2023

Le président  
Camille BINDER

Nom :

Prénom :

Représentant légal de :

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs de l'Amicale Laïque de Saint-Brieuc. Je déclare également accepter ses conditions et m'engagent à les respecter.

A

Le

Signature du représentant légal du mineur



## Pré-inscription 2022-2023

### Accueil Collectif de Mineurs de l'Amicale Laïque de Saint-Brieuc situé à l'école du Grands-clos

**Madame, Monsieur,**

Ce document vous permettra de pré-inscrire votre enfant pour la saison 2023-2024 de notre accueil de loisirs.

Il vous permettra de réserver des places avant l'ouverture de la structure.

Il doit être accompagné à minima d'une fiche sanitaire de liaison pour être pris en compte. Un dossier complet est grandement apprécié. Si vous êtes adhérent de l'Amicale Laïque pour la saison 2022-2023, vous pouvez dès maintenant récupérer votre dossier auprès de la direction de l'accueil de loisirs ou du secrétariat de

l'association

**J = Journée M =Matin A.M= Après-midi R= Repas**

**Nom et prénom de l'enfant :**

Jours	J	M	A.M	R	Jours	J	M	A.M	R
Période 1					Période 6 : Vacances d'Hiver				
Mer 6 Sept 2023					Lun 26 Fév 2024				
Mer 13 Sept 2023					Mar 27 Fév 2024				
Mer 20 Sept 2023					Mer 28 Fév 2024				
Mer 27 Sept 2023					Jeu 29 Fév 2024				
Mer 4 Oct 2023					Ven 1 <sup>er</sup> Mars 2024				
Mer 11 Oct 2023					Lun 4 Mars 2024				
Mer 18 Oct 2023					Mar 5 Mars 2024				
Période 2 : Vacances de la Toussaint					Mer 6 Mars 2024				
Lun 23 Oct 2023					Jeu 7 Mars 2024				
Mar 24 Oct 2023					Ven 8 Mars 2024				
Mer 25 Oct 2023									
Jeu 26 Oct 2023									
Ven 27 Oct 2023					Période 7				
Lun 30 Oct 2023					Mer 13 Mars 2024				
Mer 31 oct 2023					Mer 20 Mars 2024				
Mer 1 <sup>er</sup> nov 2023		Jour férié			Mer 27 Mars 2024				
Jeu 2 Nov 2023					Mer 3 Avr 2024				
Ven 3 Nov 2023					Mer 10 Avr 2024				
Période 3					Mer 17 Avr 2024				
Mer 8 Nov 2023					Période 8 : Vacances de Printemps				
Mer 15 Nov 2023					Lun 22 Avr 2023				
Mer 22 Nov 2023					Mar 23 Avr 2023				
Mer 29 Nov 2023					Mer 24 Avr 2023				
Mer 6 Déc 2023					Jeu 25 Avr 2023				
Mer 13 Déc 2023					Ven 26 Avr 2023				
Mer 20 Déc 2023					Lun 29 Avr 2023				
Période 4 : Vacances de Noël					Mar 30 Avr 2023				
Lun 1 <sup>er</sup> Janv 2024		Jour férié			Mer 1 <sup>er</sup> Mai 2023	Jour férié			
Mar 2 Janv 2024					Jeu 2 Mai 2023				
Mer 3 Janv 2024					Ven 3 Mai 2023				
Jeu 4 Janv 2024					Période 9				
Ven 5 Janv 2024					Mer 8 Mai 2023	Jour férié			
Période 5					Mer 15 Mai 2023				
Mer 10 Jan 2024					Mer 22 Mai 2023				
Mer 17 Jan 2024					Mer 29 Mai 2023				
Mer 24 Jan 2024					Mer 5 Juin 2023				
Mer 31 Jan 2024					Mer 12 Juin 2023				
Mer 7 Fév 2024					Mer 19 Juin 2023				
Mer 14 Fév 2024					Mer 26 Juin 2023				
Mer 21 Fév 2024					Mer 3 Juil 2023				

Fait à Saint-Brieuc, le .....

Signature :

